

DEMANDE DE SCOLARISATION
HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE (1)
DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Durant l'année scolaire.....

A compter du

(Demande de dérogation à établir obligatoirement pour une première inscription quel que soit le niveau dans la commune de résidence)

- En école maternelle (2)
- En école élémentaire (2)

Dans la commune de :

Ecole souhaitée :

NOM de l'enfant :	ADRESSE du domicile familial :
Prénom :
Date de naissance :
Noms des parents :
.....	N° de téléphone :

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (joindre le certificat des employeurs attestant de l'activité professionnelle à la date de la rentrée scolaire ou à la date de la scolarisation de l'enfant)

- Du père :Lieu d'exercice :
- De la mère :Lieu d'exercice :

Ecole fréquentée au cours de la présente année scolaire :

Ecole :

Adresse :

Commune :

N° de téléphone :

Avez-vous l'intention de :

Demander l'inscription de l'enfant à la restauration scolaire ?

OUI ou NON (2)

Demander l'inscription de l'enfant à l'accueil le matin ou à la garderie le soir ?

OUI ou NON (2)

(1) Voir notice ci-jointe

(2) Mettre une croix ou entourer

1- AVIS de la directrice ou du Directeur de l'école de la commune de résidence :

.....
.....
.....

A....., le.....
Signature :

2- AVIS du Maire de la commune de résidence ou, si la compétence en matière de fonctionnement des écoles publiques a été transférée à une structure intercommunale, avis du Président de cette structure.

○ **ACCORD** pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune (cet accord implique l'accord de la commune de résidence ou de la structure intercommunale compétente pour la participation aux frais de scolarisation de l'enfant hors e la commune)

○ **REFUS** de dérogation pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune.

Motif du refus :

.....
.....
.....

Existe-t-il au sein de la commune ou de la structure intercommunale :

- Un service de restauration OUI ou NON
- Un service de garderie OUI ou NON

A....., le.....
Signature :

3- AVIS de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil :

.....
.....
.....

A....., le.....
Signature :

4- DÉCISION du MAIRE de la commune d'ACCEUIL :

○ **ACCORD** pour la scolarisation dans la commune de
L'enfant sera inscrit dans l'école (Nom et adresse) :

.....

○ **REFUS** de scolarisation dans la commune de :
Motifs du refus :

.....
.....

A....., le.....
Le Maire,

NOTICE

Relative à la demande de scolarisation hors de la commune de résidence

La procédure à suivre :

A - Les parents adressent leur demande revêtue de l'avis du Directeur de l'école de résidence au Maire de la commune de résidence ou au président de la structure intercommunale compétente.

B - Le Maire de la commune de résidence ou le président de la structure intercommunale compétente transmet la demande à l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.

C - L'inspecteur de l'Education Nationale transmet la demande pour décision au Maire de la commune d'accueil.

D - Le Maire de la commune d'accueil notifie sa décision :

- Aux parents
- Au Directeur de l'école de résidence
- Au Directeur de l'école demandée
- A l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil
- Au Maire de la commune de résidence

RECOURS

Si la décision est contestée, l'arbitrage de Monsieur le Préfet peut être demandé dans les deux mois par le Maire de la commune de résidence, le Maire de la commune d'accueil ou par les parents ou tuteurs légaux de l'enfant.

Le préfet statue après avis de l'Inspecteur d'Académie.